



CHOSE PROMISE, CHOSE DUE...

Pour une fois que la Direction de Bois d'Arcy tient ses promesses...

Alors qu'ils se remettaient de leurs dommages physiques et psychologiques, les agents de l'ELAC reçoivent l'un après l'autre un appel de Delta RH simulant une bienveillance inconnue jusqu'à lors.

Ce dernier finit tout de même par leur annoncer qu'ils feront, à leur retour à l'établissement, l'objet d'une demande d'explications.

CHOSE PROMISE, CHOSE DUE : 2 premiers surveillants et 3 agents font bel et bien l'objet d'une demande d'explications.

Ces agents avaient pourtant rédigé tous les écrits demandés avant de quitter l'établissement et de se rendre aux urgences...

Mais ne vous en faites pas, nous nous abstiendrons du contenu même des demandes d'explications tellement cela frise le ridicule.

Que faut-il de plus pour connaître le déroulement de cette intervention ?

Chef de Détention par intérim a-t-il perdu la mémoire ?

Delta Junior a-t-il perdu sa langue ?

Les consignes de l'un semblent s'envoler avec le courage de l'autre !

Delta Junior et votre Chef de Détention par intérim se sont-ils, eux aussi, expliqués sur ces faits ?

En tous cas, les parapluies se sont ouverts ! **Attention, pluie de mensonges !**

Mais le voyou a, lui aussi, tenu ses promesses. En effet, ce dernier avait (après avoir escaladé le mur séparant les cours de promenades, projeté des bouteilles d'eau sur la façade des bâtiments et sur ses semblables, insulté le personnel) promis « **la guerre** ».

Mesdames, Messieurs les directeurs, depuis votre intronisation, **vous manquez à vos obligations. Vous avez été pris en flagrance !**

Nous vous prions de répondre aux questions suivantes :

1° A quand une considération de la part des membres de la Direction ?

2° Pourquoi ne pas avoir demandé d'explications au préalable à vos encadrants présents avant de leur mettre à eux aussi une demande d'explications dans laquelle vous les traitez ouvertement de menteurs ?

3° Préférez-vous un agent assermenté ou un voyou expérimenté ?

4° Faut-il vous rappeler que les cellules ne sont pas une zone de non-droit ?

5° L'absence de décisions en amont n'a-t-elle pas encouragé le bourreau dans sa violence ?

6° Madame IRMA, comment pouvez-vous prédire que la DE ira jusqu'à la DI ?

7° Votre boule de cristal vous permet-elle de voir 3 personnes détenues à l'intérieur de la cellule alors que 3 surveillants et 2 gradés n'en voient que 2 ?

Nous vous rappelons que vous représentez le Ministère de la Justice, vous ne pouvez être JUGE, PARTIE ou AVOCAT DU DIABLE.

FO sera toujours présent à vos côtés !!!

Le 11 juillet 2022